

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 11 mars 2013 ajournée au 18 mars 2013 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 16 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon

Sont absents :
Françoise Cormier
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

129-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 130-2013

FABRICATION ET INSTALLATION D'UN ESCALIER POUR REMPLACER L'EXISTANT ENTRE L'ARÉNA ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux d'aménagement d'un escalier en acier galvanisé avec palier à mi-course, pour la montée extérieure entre l'aréna et le stationnement du centre communautaire et culturel, le tout tel que décrit dans l'offre du 12 mars 2013 transmise par courriel et préparée par Raphaël Doucet de la firme Doucet et Frères pour la somme de 4 050 \$ excluant les taxes

ADOPTÉ

R 131-2013

ENGAGEMENT D'UN OFFICIER MUNICIPAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2013

ATTENDU QUE le conseil municipal veut renouveler l'expérience de l'été 2012;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste d'officier municipal saisonnier temporaire et qu'un avis à cet effet a été publié par la poste à tous les résidents de Crabtree;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Marie-Philippe Boily;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que madame Marie-Philippe Boily soit engagée à titre d'officier municipal pour la saison estivale 2013 aux conditions suivantes :
 - a. Madame Marie-Philippe occupera la fonction d'officier municipal non syndiqué du 10 mai au 21 octobre 2013;
 - b. Que le salaire horaire soit fixé à 15,50 \$ /h;

- c. Que les conditions d'embauche soient celles prescrites par les normes du travail.

ADOPTÉ

R 132-2013

ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE OCCASIONNELLE

ATTENDU QUE la municipalité doit pourvoir au remplacement de certains employés de bureau en période critique ou de pointe;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un concours pour pourvoir le poste d'officier municipal saisonnier temporaire, qu'un avis à cet effet a été publié par la poste à tous les résidents de Crabtree;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Claudine Huot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de madame Claudine Huot au poste de secrétaire-réceptionniste occasionnelle :

QUE le salaire horaire soit calculé en fonction de l'échelle salariale de la secrétaire-réceptionniste à l'échelon de base « 0 » pour un salaire horaire de 16,60 \$ / h;

QUE le directeur général soit mandaté pour planifier sa présence au travail en fonction des besoins ponctuels de la municipalité;

QUE les conditions d'embauche soient celles décrites au règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux, à l'exception des articles suivants qui sont exclus :

- Article 3 – semaine de travail
- Article 6 - assurance groupe
- Article 7 – régime de retraite
- Article 9 – indemnité de départ

ADOPTÉ

R 133-2013

EMBAUCHE DE SALARIÉS TEMPS PARTIEL

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'embauche des personnes ci-dessous nommées au titre de salariés temps partiel, comme prévu à la convention collective :

- Alex Larocque
- Nadia Ouellet
- David Roy

ADOPTÉ

R 134-2013

TOURNOI DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB 2013

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de quatre (4) billets au prix de 50 \$ chacun, pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 8 juin prochain et d'y déléguer les membres du Conseil ou les employés intéressés.

ADOPTÉ

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de 2 billets de golf pour le 24^e tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui aura lieu le mercredi 29 mai à St-Liguori au coût de 125 \$ chacun, pour un montant total de 250 \$.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 40.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.